

HONORAIRES DE TRANSACTION A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

PRIX VENTE DU BIEN	HONORAIRES ACQUEREUR
De 0 € à 100.000€	9% TTC
De 100.001€ à 350.000€	6% TTC
De 350.001€ à 990.000€	5% TTC
Au-delà de 1.000.001€	4,5% TTC

La remise d'une note est obligatoire

LOCATION

	A la charge du Bailleur	A la charge du Locataire
Résidence principale	150€ frais d'entremise (- 20 m ²) + 12€/m ² TTC visites, constitution dossier, rédaction + 3€/m ² TTC état des lieux	12€/m ² TTC visites, constitution dossier, rédaction + 3€/m ² TTC état des lieux
Résidence secondaire	Un mois de loyer hors charges	Un mois de loyer hors charges
Location commerciale / Hors Habitation		- Bail de 9 ans : 10% TTC des loyers de la première triennale - Bail précaire:10% TTC de loyer annuel x le nombre d'année (max 3 ans)
Parking	Un mois de loyer charges comprises	Un mois de loyer charges comprises + 100€ TTC de rédaction d'acte
Rédaction d'acte (hors location)	150€ TTC	
Etat des lieux (hors location)	150€ TTC jusqu'à 50 m ² Au-delà de 50m ² 3€/m ² TTC	
Avenant bail sans nouvel état des lieux		A la charge du nouveau locataire : (12€ / nombre de locataires) x le nombre de m ² TTC

Honoraires au 01/07/2019